

CONSEIL MUNICIPAL DE CHANDOLAS

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU MERCREDI 07 JUILLET 2021

Présents : Sylvie AYGLON, Éric BALMES, Véronique BONNAURE, Maxence BOYER, Mathias DALZON, Michel DAYRE, Loïc DUCROS, André FORGET, Julien MAGNIN, Jean-François THIBON

Excusés : Alexandra AMIEL, Olivier BLOT, Éric GARREL, Valentin THIBON, Stéphanie DELEUZE

Pouvoirs : Stéphanie DELEUZE pouvoir à Mathias DALZON

Le quorum étant atteint, la séance débute à 20h10.

Désignation du secrétaire de séance : Loïc DUCROS

Ordre du jour

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26 mai 2021

1. **Convention SDE07 lieu-dit Les Denailles**
2. **Convention CAUE de l'Ardèche**
3. **ATC Voirie Chemin du Mouroulet**
4. **Marché des producteurs**
5. **Rénovation façade et pose du bas-relief réalisé par les enfants**
6. **Proposition de point d'eau du SEBA**
7. **Restauration Atlas Cadastral Napoléonien**
8. **Limitation tonnage dans le village**
9. **Point des commissions**

Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu du conseil municipal de 26 mai 2021.

1. Délibération - Convention SDE07 lieu-dit « Les Denailles »

Pour rappel, l'opération de mise en discrétion des réseaux du quartier « Les Denailles – Rue du Gour de Muzy » est lancée. L'opération de mise en œuvre coordonnée du génie civil des futurs réseaux d'éclairage public et de télécommunications concernent deux maîtres d'ouvrage différents : le SDE 07 et la Commune.

Il est proposé de signer une convention d'organisation temporaire de maîtrise d'ouvrage afin de faciliter la coordination du chantier en désignant le Syndicat Départementale d'Energies de l'Ardèche (SDE 07) comme maître d'ouvrage unique.

Ces travaux permettront la mise en discrétion des réseaux au cœur de l'agglomération de « Maisonneuve ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Mr le Maire à signer la convention.

2. Délibération - Convention avec le CAUE (Conseil Architecture Urbanisme Environnement) de l'Ardèche

La commune souhaite étudier l'organisation des mobilités sur le hameau de Maisonneuve.

Des sujets émergents, notamment : les transports scolaires et collectifs, la mobilité propre, aire de co-voiturage, itinérances douces, sécurisation, valorisation, interconnexion portent sur l'amélioration du cadre de vie et des services rendus à la population et à ses visiteurs.

Monsieur le Maire propose de passer une convention avec le CAUE pour une mission d'accompagnement de la Commune de Chandolas pour l'organisation des mobilités sur le hameau de Maisonneuve.

Maxence BOYER pose la question : « est-il possible d'intégrer à cette mission une étude globale sur la commune ? »

M. le Maire répond : « Il s'agit de mission ponctuelle proposée par le CAUE et qu'il convient de cibler les projets afin de constituer un dossier solide. Il est nécessaire de se concentrer sur les projets précis.

M. le Maire propose de voter pour soumettre au conseil le maintien du vote de la convention avec le CAUE pour une mission d'accompagnement de la Commune de Chandolas pour l'organisation des mobilités sur le hameau de Maisonneuve. Dans le cas contraire la mission confiée au CAUE devrait être redéfinie et la délibération reportée à une date ultérieure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 2 voix contre (Maxence BOYER, Jean-François THIBON) et 9 voix pour, décide que le projet peut être soumis au vote.

M. le Maire soumet alors au conseil municipal le vote de la signature de la convention avec le CAUE pour une mission d'accompagnement de la Commune de Chandolas pour l'organisation des mobilités sur le hameau de Maisonneuve

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 2 abstentions (Maxence BOYER, Jean-François THIBON) et 9 voix pour, autorise Mr le Maire à signer la convention, le projet est adopté.

3. Information - ATC Voirie Chemin du « Mouroulet »

Le SDEA (Syndicat Départementale d'Équipement de l'Ardèche) prépare le dossier pour consultation pour les travaux de voirie « Chemin du Mouroulet ».

Le coût estimé par le SDEA pour la réalisation de ces travaux = 26 862,50 € HT.

4. Délibération - Marché des producteurs

Le marché a commencé jeudi 01 juillet 2021 et s'est déroulé dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

Les membres de la compagnie « KiWatt » ont réalisé une prestation remarquable qui à enchanté les visiteurs.

Les résidents du Pôle d'Innovation des Métiers d'Arts ont également ouvert leurs portes lors de cet événement.

M. le Maire rappelle que l'emplacement du marché des producteurs se situe sur le domaine privé de la commune.

L'arrêté n°A210630-01 a été pris pour autoriser le marché de producteurs.

M. Le maire présente le règlement intérieur du marché ainsi que la fiche de renseignement et l'arrêté portant réglementation d'un marché des producteur locaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le règlement.

5. Rénovation façade et bas-relief RPI

M. le Maire rappelle que les enfants du Regroupement Pédagogique Intercommunale du « Chassezac » (RPI) ont participé en mai à des ateliers expérimentaux sur le thème "Art, Numérique et Environnement" au « Polinno ».

M. le Maire propose la pose du bas-relief des terres cuites des élèves du RPI du « Chassezac » sur la façade attenante à la mairie de Chandolas. Après consultation, les propriétaires sont d'accord pour la pose des œuvres sur leur façade.

Des devis ont été demandés à des peintres en bâtiment afin de repeindre cette façade pour mettre en valeur les œuvres.

M. le Maire propose un accord de principe sur le devis de M.MALENFANT Thierry sur la proposition B, nettoyage et application de deux couches de peinture.

Le montant de cette proposition est de 2332 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec une abstention (Véronique BONNAURE) et 10 voix pour, des membres présents et représentés, autorise M. le Maire à signer le devis.

6. Information - Installation de fontaines à eau dans l'espace public

Dans le cadre de sa démarche sociale d'une part mais aussi dans le cadre d'un large accès à la consommation d'une eau sanitairement conforme, le Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche (SEBA) ouvre la possibilité d'installer des fontaines à eau alimentées par le réseau public syndical dans l'espace public.

Cette mesure se veut un axe fort pour permettre aux personnes en grande précarité de disposer de la ressource en eau. Ceci concourt à la transition écologique en matière de lutte contre l'utilisation de bouteilles en plastique à usage unique.

C'est un service supplémentaire rendu à nos concitoyens et visiteurs.

3 emplacements ont été proposés au SEBA :

- Chandolas : devant le puit à la mairie
- Maisonneuve : place d'Avonas
- Les Martins

7. Délibération - Restauration Atlas Cadastral Napoléonien

L'Atlas Cadastral Napoléonien de la commune se trouve dans les archives de la mairie.

M. le Maire présente un devis de l'entreprise « La Reliure du Limousin » qui réalise notamment les reliures des registres de délibérations municipales.

Le devis, relativement complet et précis, est d'un montant de 1379,90 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Mr le Maire à signer le devis.

8. Délibération - Limitation de tonnage dans le village

Dans une démarche de préservation de la voirie communale et à la suite de différentes réclamations faites par les riverains des chemins de la « Dévalade », de la « Croisette », de « Goularade », du « Serre » ainsi que le chemin du « Bel Air », une réflexion se pose sur la limitation du tonnage des poids lourds dans le village.

En effet la responsabilité de la mairie est engagée si la circulation maintenue occasionne un dégât matériel aux riverains.

Une circulation inappropriée de poids lourds, sur la voirie communale entraîne une usure rapide des routes et surtout dégrade les propriétés riveraines : murs de soutènement effondrés, clôtures arrachées.

C'est pour cela qu'il faudrait envisager de mettre en place une réglementation. L'ensemble des chemins communaux n'a pas une structure et un calibrage pour supporter de tels véhicules en poids et en longueur.

Il est proposé de limiter la circulation à 19 tonnes, donc 2 essieux, ce qui permet aux entreprises de continuer à travailler et qui protégera la voirie communale.

Des dérogations pourront être délivrées sur demandes écrites.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 1 voix contre (Maxence BOYER) et 10 voix pour, le projet est adopté.

9. Point des commissions :

- **Affaires Scolaires :**

Les membres de la commission scolaire ont assisté au dernier conseil d'école du RPI du « Chassezac ».

Pour la rentrée 2021/2022, il y aura 10 élèves de Chandolas inscrits au RPI du « Chassezac ».

Les Maires des deux communes Chandolas et Saint-Alban ont remis un présent aux élèves du RPI passant en 6^{ème} (un livre choisi par l'élève et une place de cinéma).

À la suite de la visite des institutrices dans les locaux de l'école de Chandolas, des tableaux en liège ainsi qu'un meuble ont été transférés par André FORGET dans les locaux du RPI à Saint-Alban Auriolles.

Ces éléments ont été inventoriés par la direction de l'école.

- **Communication**

Mathias DALZON indique qu'il a envoyé le devis pour l'élaboration du bulletin municipale de Mme CHARBONNEYRE par mail à l'ensemble du conseil municipal.

Les élus sont appelés à faire des articles et une présentation personnelle de leur portrait.

Le bulletin en prévision avant la fin de l'été.

- **Associations, culture, jeunesse et sport**

Association LA RABALLE :

- L'association organise des concours de pétanque à la mêlée (3 parties + finale) tous les jeudis soir de juillet et août à 19h00 avec une restauration rapide ;
- La RABALE organise également un vide grenier le 10/07/2021 ;
- La RABALE organise son grand concours de pétanque le 14/07/2021.

Rencontre avec les Jeunes :

Une rencontre avec les jeunes de 18 à 25 ans du village a eu lieu le vendredi 02/07/2021 à 19h00.
Contenu des échanges : présentation, idées et propositions entre élus et jeunes.

Une deuxième réunion, à la demande des jeunes se tiendra le samedi 24 juillet à 11h00.

- **Informations & Questions diverses :**

Les jeunes parents ont interpellé les élus afin qu'il soit étudié la mise en place de jeux pour enfants sur la commune.

Sylvie AYGLON sera référente pour étudier la faisabilité d'un projet d'espace jeux pour enfant, en binôme avec Véronique BONNAURE.

La séance est levée à 22h00